

GAEC DES PRAIRIES rappelle FROMAGES DE VACHES AU LAIT CRU



- Noms des modèles ou références concernés : **LE GAEC DES PRAIRIES**
- Marque : **LE DELICE DES PRAIRIES**
- Lot 79/89/99/109/119/149/159/169/179/189/219/229/249/259/289/299/110/210/510/610 Date de consommation recommandée entre le 07/12/2021 et le 06/01/2022
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/09/2021 au 07/10/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **Régions : Auvergne-Rhône-Alpes**
- Distributeurs : **Le fromager des halles brives, Clermont neyrat, Thiers, Clermont saint jean, lempdes Intermarché St paulien Super U Langeac La cigale ardéchoise Proxi Espaly et Loudes Salaison torrilhon Salaison du Velay Chabanon, Méjean, jacob Colombet J**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **présence de E.Coli**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre